

COUP DE POUCE ÉNERGIE 250€



POUR ALLÉGER VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES*

La Région et l'Union européenne mobilisées pour le pouvoir d'achat des Franciliens.

www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie

*Éligible sous conditions



Cofinancé par
l'Union européenne
Fonds social européen

Région
île de France

COUP DE POUCE ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE LE COUP DE POUCE ÉNERGIE ?

Depuis le début de l'année 2023, la facture énergétique des ménages a augmenté en moyenne de 30 %. Dans ce contexte, la Région Île-de-France et l'Union européenne lancent Coup de pouce énergie, une aide ponctuelle de 250 euros pour aider les foyers franciliens les plus vulnérables à faire face à cette augmentation.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE 250 € ?

L'aide de 250 euros s'adresse aux ménages dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 60 % du salaire médian annuel, soit par exemple 14,802 euros pour une personne seule ou 35,525 euros pour un couple avec 3 enfants.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE 250 € ?

Pour vérifier son éligibilité et demander l'aide, rendez-vous sur iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie à partir du 5 juillet 2023.



Cofinancé par
l'Union européenne
Fonds social européen

Région
île de France